

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du jury du concours national d'internat en odontologie et du concours à titre européen en odontologie organisés au titre de l'année universitaire 2015-2016

NOR : AFSN1530189A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R. 634-6 relatif à l'accès au troisième cycle long des études odontologiques ;

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R. 634-20 relatif à l'accès au troisième cycle long pour les praticiens français ou ressortissants des autres États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2011 relatif à l'organisation et au programme du concours d'internat en odontologie ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2014 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2015-2016 du concours national d'internat en odontologie ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2014 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2015-2016 du concours d'internat en odontologie à titre européen pour les praticiens de l'art dentaire français, andorrans ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury du concours national d'internat en odontologie et du concours européen en odontologie organisés au titre de l'année universitaire 2015-2016 :

1. En qualité de président du jury

Pr Hue (Olivier).

2. En qualité de membres titulaires

Pr Bertrand (Marie-France).

Pr Boileau (Marie-José).

Mme Bosco-Bourven (Julia).

Pr Bouchard (Philippe).

Pr Boucher (Yves).

Pr Carre-Berdal (Ariane).

M. Compagnon (Didier).

Mme Cousty (Sarah).

Pr Davideau (Jean-Luc).

M. Foray (Hervé).

Pr Fricain (Jean-Christophe).

Mme Kamoun-Goldrat (Agnès).
M. Kemoun (Philippe).
Pr Musset-Brisset (Anne-Marie).
Pr Tardieu (Corinne).
Pr Valcarcel (Jean).
M. Villat (Cyril).

3. En qualité de membres suppléants

Pr Alric-Goldsmith (Marie-Christine).
Pr Armand (Serge).
Pr Bacon (William).
M. Barthet (Pierre).
Pr Bertaud-Gounot (Valérie).
Mme Brulat-Bouchard (Nathalie).
Pr Chemla (Florence).
Mme Clément (Céline).
M. Cochais (Patrice).
M. Cohen (Nicolas).
Pr Colombier (Marie-Laure).
M. Decup (Franck).
Pr Farge (Pierre).
Pr Fromentin (Olivier).
Mme Gros (Catherine-Isabelle).
Mme Lebret-Chauvel (Dominique).
Pr Lefevre (Benoît).
Mme Lescailles (Géraldine).
Pr Lesclous (Philippe).
Mme Magno-Erard (Elisabeth).
Pr Margerit (Jacques).
Pr Muller-Bolla (Michèle).
Mme Pegon-Machat (Estelle).
Pr Pers (Jacques-Olivier).
Mme Pouyssegur-Rougier (Valérie).
Pr Robin (Olivier).
M. Simon (Stéphane).
Mme Soell (Martine).
Pr Sorel (Olivier).
Pr Soueidan (Assem).
Pr Strazielle (Catherine).
Mme Trzaskawka Moulis (Estelle).
Mme Vanderzwalm-Gouvernaire (Arabelle).
Pr Zupan-Bloch (Agnès).

Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 12 mars 2015.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice générale adjointe,
M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL